



## COMPTE-RENDU de la

Réunion du Conseil Municipal de Houldizy qui s'est tenue  
le Lundi huit Février deux mil vingt et un à dix-huit heures trente minutes  
Salle Polyvalente Marcel Demoulin – pl de la République  
sous la présidence de Monsieur Gérard CALVI, Maire.

\*\*\*\*\*

- Convocation du 11 janvier 2021
- Nombre de Conseillers en exercice : **11**

- Nombre de Conseillers présents : **11**

- M. Gérard CALVI – Maire
- M. Ludovic SINET – Premier Adjoint
- M. Pascal KABOUCHE – Deuxième Adjoint
- M. Pascal PESCE – Troisième Adjoint
- M. François PIERQUIN – Conseiller Municipal
- Mme Elina PABOIS – Conseillère Municipale
- Mme Marie-Louise DALMEN – Conseillère Municipale
- Mme Frédérine HANOTEL – Conseillère Municipale
- M. Yannick GILLET – Conseiller Municipal
- Mme Sabine DEMOULIN – Conseillère Municipale
- M. Yohann BLANCHEMANCHE – Conseiller Municipal

### L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

#### **1) – Approbation du Compte-rendu du 7 Décembre 2020**

En ce qui concerne le point 1 – « Projet Eolien » à la demande de plusieurs conseillers, M. le Maire précise que tous documents portant engagement de la Commune implantation des équipements, mise en œuvre effective du projet, promesses de bail et/ou conventions relatives au domaine public et privé communal, ..., seront soumis préalablement à toutes signatures, à l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de sa réunion du 7 Décembre 2020 avec les ajouts et précisions ci-dessus.

#### **2) – Préparation du Budget Primitif 2021**

##### **Orientations Budgétaires**

Conformément au programme municipal 2020-2026 validé lors des dernières élections municipales, l'exercice budgétaire 2021 permettra la réalisation de projets et le lancement d'études préalables pour d'autres projets communaux.

Certaines actions seront mises en place sans intervention du budget communal, par des opérateurs extérieurs, à la demande de la commune.

Il en est ainsi de :

- la téléphonie mobile avec la mise en service par FREE de la 4G en Mars et de la 5G en Septembre / Octobre.
- la fibre optique / Internet Haut Débit, par la région Grand Est fin de l'été.
- le remplacement de canalisations d'eau potable, rues de Arreux et de Charleville, par la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole. Dans ce cadre des aménagements communaux pourraient être éventuellement prévus : trottoirs, ...

### Pour ce qui est de la compétence de la commune :

#### ▪ Plusieurs études :

- la révision de la Carte Communale
- le programme de travaux en entrée de village rue de Arreux – (Maître d'œuvre : Soc. IVOIRE)
  - l'engagement de la commune dans la démarche Zéro-Phyto avec un programme d'actions faisant l'objet d'une demande de financement spécifique de l'Agence Rhin-Meuse (50%)
  - l'aménagement des bâtiments rue de la Mairie en Ateliers Communaux fonctionnels + les façades – avec des financements antérieurs obtenus (subventions Etat et Département)
  - la poursuite de la politique de constitution de réserves foncières :
- Bâtiments (Pl de la République) – avec revente possible du bâtiment Rue de Arreux
- Parcelles de terrain, bois : reconstitution d'une forêt communale, ...
  - le développement de travaux en régie, grâce à l'embauche d'un 2<sup>ème</sup> Agent (Aménagements des bâtiments et tonte des espaces publics) et l'achat de matériels adaptés et « motorisés » - recours aux entreprises pour des travaux spécifiques : électricité dans les bâtiments, abattage et taille des arbres, tonte des talus, ...
  - la poursuite des réflexions sur le fonctionnement intercommunal de l'école DU TRIO : une partie de poste d'agent prise en charge par les trois communes (coordination)
  - le bon fonctionnement de l'ensemble des services communaux existants sera garanti dans le cadre des propositions budgétaires 2021. Toutefois l'évolution de la situation sanitaire actuelle ne permet pas de se projeter sur le développement d'actions dans le domaine associatif – animations – course nature – festival – manifestations diverses – cérémonies patriotiques – jumelage avec Gourgé - ...

### Pour ce qui concerne les recettes, plusieurs éléments à prendre en compte en 2021 :

#### ▪ la suppression de la taxe d'habitation :

- pour les habitants, 110 foyers ne la paient plus depuis 2020 – 50 foyers vont obtenir une réduction de 1/3 en 2021 – 2/3 en 2022 et sera supprimée en 2023 ;
- pour la commune, celle-ci percevra, en compensation, la part départementale du Foncier bâti ;
  - la poursuite, par Ardenne Métropole, de sa politique de « lissage » des tarifs :
    - pour Houldizy : - tarif de l'eau
    - taxe Ordures Ménagères
  - la perception d'une redevance / antenne FREE : 2 000 € / an

- la perception de taxes liées aux nouvelles constructions – Rue de Charleville et Rue de la Fusée : Taxe d'Aménagement et PVR (Participation pour Voies et Réseaux)
- une augmentation maîtrisée du taux de l'impôt foncier, en référence aux baisses « Ardenne Métropole » - Ordures Ménagères et eau
- une réflexion sur les tarifs municipaux (adaptation) en lien avec Damouzy pour la tarification péri-scolaire.

### **3) – Travaux – Etat d'Avancement – Suivi**

#### **a) – Bâtiments Communaux**

- Préau de l'Ecole : - Confortement du bâtiment / plafond - Devis Ent. = 3 241, 20 €
  - Travaux de sécurité réalisés à partir du 22 Février 2021 (Accord)
- Ateliers Municipaux : - Dalle / Béton – Devis Ent. CBCR = 4 528, 80 € TTC (Accord)
  - Plafond – Devis Ent. = En attente
  - Façades / Rejointoiement = 5 540, 64 € TTC (Accord)
- Maison « Gueny » / et Centre Culturel : - Travaux de plomberie (en régie) – Achats des matériels et matériaux nécessaires.
- Ensemble des Bâtiments : - Peinture (travaux en régie) – programmation à réaliser
  - Mise en conformité / électricité – Devis Ent. = 2 714, 40 € TTC
  - Travaux de sécurité suite à contrôle annuel – (Accord)

#### **b) – Voirie – Espaces Publics**

- Démarche Zéro-Phyto :
  - Travaux en régie : Tonte – Cimetière
  - Consultation d'entreprises pour travaux spécifiques : Arbres – Talus ... (réponse au 18-02-2021)
  - Demandes de subventions : en cas d'accord – Acquisition d'équipements, matériels, moyens « motorisés »

### **4) – « Plan Zéro-Phyto » - Demandes de subventions**

La Commune s'est engagée, dès 2018, dans une charte Zéro Pesticide, pour l'entretien des espaces publics, en lien avec la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole et l'Agence de Bassin Rhin-Meuse suite au diagnostic effectué le 21 Mai 2019 par un Bureau d'Etudes missionné par Ardenne Métropole, un plan d'intervention communal a été élaboré.

Le Conseil Municipal prend connaissance et approuve les différentes interventions et actions proposées.

Le Conseil Municipal valide également le budget prévisionnel qui sera proposé pour validation lors de la réunion avec Ardenne Métropole le 10 Février prochain.

Le programme sera réalisé sur plusieurs années (3 ou 4) et les engagements financiers dépendront des subventions obtenues, ou non, auprès de l'Agence de Bassin Rhin-Meuse (à priori 50 %) – moyens et équipements « motorisés » : Véhicules (type Berlingo) d'occasion – Remorque neuve.

## **5) – Acquisition de Bâtiments et/ou Parcelles de Terrain**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'achat par la Commune de deux parcelles de terrain :
  - parcelle de bois (n°204) pour 1 000 €
  - parcelle de terre (n°35) sur la base de 5 000 €/ha – (surface d'environ 2 Ha)
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide également de proposer aux habitants de la commune la possibilité d'acquérir un bâtiment communal sis rue de Arreux – Modalités : vente au plus offrant sur la base d'un prix plancher de 11 000 €.

## **6) – Carte Communale – Révision**

Conformément au programme municipal 2020-2026, et suite à la réunion de la Municipalité avec les représentants de la Direction Départementale des Territoires le 3 Février dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de lancer la procédure de révision de la Carte Communale approuvée en Juin 2006.
- de consulter différents bureaux d'études spécialisés en ce domaine.

## **7) – Aménagements de l'entrée du Village Rue de Arreux**

Après consultation des bureaux d'études compétents, une seule proposition a été reçue : la Société IVOIRE pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre.

Après vérification par le service ingénierie du Département, de la proposition de la Société IVOIRE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et retient la candidature de la Société IVOIRE.

## **8) – Autres questions :**

- Coupes de bois – Chemin de la Forrière : tirage au sort réalisé par la Municipalité le 3 Février dernier : attribution : M. Jean-Claude KUSBERG.
- Recensement de la population – 388 habitants au 01/01/2021
- Urbanisme : le Conseil Municipal prend connaissance des procédures en cours : 1 permis de construire et 3 Certificats d'Urbanisme / Vente de Maisons.
- « Village Prudent » : la commune a été Labellisée « Village Prudent » avec 3 Cœurs : 51 communes en France, un seule dans les Ardennes et seulement une dizaine de communes en France avec 3 Cœurs.
- Déneigement : les conditions d'intervention en périodes d'enneigement feront l'objet de nouvelles propositions afin d'améliorer et faciliter les déplacements au sein du village.
- Bibliothèque : le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité 2020 de la Bibliothèque de Houldizy.
- Réunions des Instances Communales :
  - Conseil Municipal (Budget) : Lundi 29 Mars – 18h30
  - Conseil d'Administration du CCAS : Mercredi 31 Mars 2021 – 16h30
  - Commissions des Finances : Mardi 2 Mars et Jeudi 11 Mars 2021

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 21h00.

Le Maire

Gérard CALVI

